Image not found or type unknown

Non respect servitude d'eaux pluviales

Par **severine LM**, le **15/01/2017** à **18:10**

Mes voisins ont bouché une gouttière sans m'en avertir , au bout de 18 mois , j'ai eu des infiltrations d'eau dans ma salle de bain refaite à neuf.
Leur assurance habitation prend en charge la refection de la salle de bain .
je souhaite demander des dommages et intérêts pour isoler ce mur de terre un peu surélevé par rapport à ma maison car cela a détruit les joints (maison en pierre).
J'aimerais comment sont fixés les dommages et intérêts ? Car les travaux s'élève à 2000e .
Merci d'avance .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés